

**Minutes of the Union - Management Consultation Committee (UMCC) Meeting
Canadian Pari-Mutuel Agency and the Agriculture Union, PSAC**

June 21, 2010

In Attendance:

Mr. S. Malone
Executive Director
Canadian Pari-Mutuel Agency, AAFC

Ms. D. Forsythe
1st National Executive
Vice-President
Agriculture Union, PSAC

Mr. S. Suttie
Associate Executive Director
Canadian Pari-Mutuel Agency, AAFC

Ms. E. Massie
Service Officer
Agriculture Union, PSAC

Mr. R. Sawchuk
Director, Policy and Planning
Canadian Pari-Mutuel Agency, AAFC

Ms. B. Jetté
Director, Corporate Services
Canadian Pari-Mutuel Agency, AAFC

Ms. N. Chalifoux
Labour Relations Advisor
Human Resources Branch, AAFC

Ms. C. Gaffney
Labour Relations Advisor
Human Resources Branch, AAFC

Minutes prepared by: Ms. K. Dicaire
Executive Assistant to the Executive Director
Canadian Pari-Mutuel Agency, AAFC

Review of minutes from January meeting

Discussion of outstanding items from January minutes are addressed in today's agenda.

In addition, CPMA offered to send copies of all previously signed minutes to the Union to be included on their website.

Update on Regulatory Review

The CPMA has received the blue-stamped copies of the proposed regulatory amendments from the Department of Justice. The package is now in the process toward prepublication within the next few months in the Canada Gazette, Part 1.

R. Sawchuk indicated he has discussed the proposed regulations with the Agency officers from the Quebec and Eastern Region during their recent regional meeting using the annotated regulations - a document the CPMA prepared which is essentially a side-by-side comparison of the current and proposed regulations. The CPMA will have similar presentations to Agency Officers in the West and Ontario at their regional meetings in the fall, after the regulations have come into effect. All Agency officers will receive the *Regulations* upon pre-publication.

The Union requested that they be advised when pre-publication occurs.

Following pre-publication, there will be a 45-day consultation period for the industry. The CPMA has engaged agency officers throughout the drafting period and will again seek their input.

Update on Assigned Work Week (AWW) Project

All part-time indeterminate employees have received letters confirming their AWW, their employment status and designated work location. In the future, a call letter from HQ will be sent to Regional Managers once per year near fiscal year end to review their indeterminate part-time employees' AWWs. In addition, on a case-by-case basis, AWWs may also be reviewed if any significant adjustments are necessary.

With respect to retroactive adjustments, the CPMA has reviewed current CPMA employees' files and those employees who would benefit from a retroactive adjustment have been so advised. The onus is on the employee to discuss with the Compensation advisor and decide if retroactively adjusting their AWW is something they would like to pursue.

CPMA Update

PM-05 Ontario Regional Manager: M. DeLuca is acting in the interim. A new competition will be run in the near future.

Betting and race dates continue to decline in the industry which continues to impact the Agency's revenue. It is not expected that this trend will reverse itself. The CPMA is looking at all of their programs for efficiencies and savings.

VSSA/Shift discussions

Employees have been notified of pending VSSA/shift discussions at local levels. Union RVPs in regions requiring a VSSA or shifts that may be different from those provided for in the collective agreement have been contacted. Not all have responded as of yet. However; several meetings/conference calls have been scheduled. CPMA will keep the Union apprised as meetings and conference calls unfold.

UMCC Terms of Reference

It was agreed that the Committee would be referred to as the CPMA Union-Management Consultation Committee (CPMA UMCC) in order to not be confused with the departmental NUMCC. The CPMA (S. Suttie) and the Union (E. Massie) will review the terms of references and will work together to update the document.



S. Malone
Executive Director
Vice-President
Canadian Pari-Mutuel Agency



D. Forsythe
1st National Executive
Agriculture Union

**Procès-verbal de la réunion du Comité de consultation syndicale-patronale
(CCSP) de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et du Syndicat de
l'agriculture de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)**

Le 21 juin 2010

Présences :

M. S. Malone
Directeur exécutif
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} D. Forsythe
1^{re} vice-présidente directrice nationale
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. S. Suttie
Directeur exécutif associé
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} E. Massie
Agente syndicale
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Sawchuk
Directeur, Politiques et planification
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} B. Jetté
Directrice, Services de la gestion intégrée
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} Noëlla Chalifoux
Conseillère en relations de travail
Direction générale des ressources humaines, AAC

M^{me} Christine Gaffney
Conseillère en relations de travail
Direction générale des ressources humaines, AAC

Préparé par : M^{me} K. Dicaire
Adjointe de direction auprès du directeur exécutif
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

Révision du procès-verbal de la réunion de janvier

Les questions pendantes du procès-verbal de janvier sont traitées selon l'ordre du jour.

De plus, l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) offre de transmettre les copies de tous les procès-verbaux signés antérieurement au Syndicat afin qu'il les affiche sur son site Web.

Mise à jour sur l'examen de la réglementation

L'ACPM a reçu les copies estampillées des modifications réglementaires proposées du département de la Justice. La trousse fera l'objet d'une publication préalable dans quelques mois dans la partie I de la *Gazette du Canada*.

R. Sawchuk indique qu'il a discuté des réglementations proposées avec les agents de la région du Québec et de l'Est du Canada de l'ACPM au cours de leur dernière réunion régionale et ce, à l'aide des réglementations commentées, un document que l'ACPM a préparé et qui est avant tout une comparaison côte à côte des règlements actuels et des règlements proposés. L'ACPM fera des présentations similaires aux agents des régions de l'Ouest et de l'Ontario au cours de leurs réunions régionales à l'automne, après l'entrée en vigueur des réglementations. Tous les agents de l'ACPM recevront les règlements dès la publication préalable.

Le Syndicat demande d'être avisé de la date de parution de la publication préalable.

Après la publication préalable, il y aura une période de consultation de 45 jours pour l'industrie. L'ACPM a fait participer ses agents à tout le processus de rédaction et nécessitera encore leur collaboration.

Mise à jour sur le projet de la semaine désignée de travail (SDT)

Tous les employés à temps partiel nommés pour une période indéterminée ont reçu une lettre confirmant leur projet de la SDT, leur statut d'emploi et l'emplacement désigné de leur travail. À l'avenir, une lettre d'appel du bureau chef sera transmise aux gestionnaires régionaux une fois par année vers la fin de l'exercice financier afin d'examiner les SDT de leurs employés à temps partiel nommés pour une période indéterminée. De plus, les SDT pourront être révisés au cas par cas si des modifications importantes sont nécessaires.

Pour ce qui est des rajustements rétroactifs, l'ACPM a examiné les dossiers des employés actuels de l'ACPM et les employés qui pourraient bénéficier d'un ajustement rétroactif en ont été avisés. Les employés sont responsables de discuter avec le conseiller en rémunération et de décider s'ils désirent poursuivre le rajustement rétroactif de leur SDT. Les employés qui n'ont pas bénéficié d'un rajustement rétroactif de leur SDT n'avaient pas à faire réviser leur SDT. (to be deleted)

Mise à jour de l'ACPM

Gestionnaire régional de l'Ontario (PM-05) : M. DeLuca est intérimaire. Un nouveau concours aura lieu sous peu.

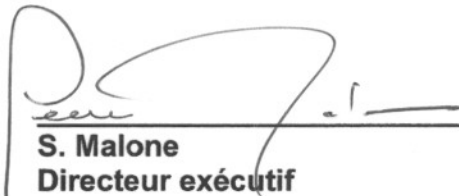
Le pari et les dates de course continuent de diminuer au sein de l'industrie, ce qui continue d'affecter les revenus de l'Agence. On ne s'attend pas à ce que cette tendance se résorbe d'elle-même. L'ACPM examine actuellement ses programmes pour plus d'efficacité et en vue de faire des économies.

Discussion de l'entente sur les postes à horaires variables (EPHV)/les quarts de travail

Les employés ont été avisés des discussions en suspens sur l'EPHV/quarts de travail au niveau local. Nous avons communiqué avec les vice-présidents régionaux du Syndicat qui demandent une EPHV ou des quarts de travail qui pourraient être différents de ceux de la convention collective. Ils n'ont pas encore tous répondu, mais plusieurs réunions et conférences téléphoniques sont prévues. L'ACPM tiendra le Syndicat au courant au fur et à mesure des réunions et des conférences téléphoniques qui auront lieu.

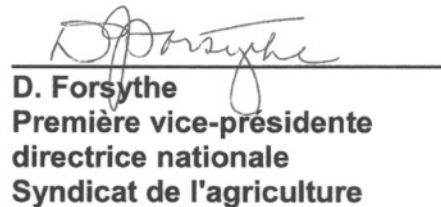
Mandat du Comité de consultation syndicale-patronale

On convient de faire référence au Comité comme étant le Comité de consultation syndicale-patronale de l'ACPM afin de ne pas le confondre avec le Comité national de consultation patronale-syndicale (CNCPS). L'ACPM (S. Suttie) et le Syndicat (E. Massie) examineront le mandat et collaboreront pour mettre le document à jour.



S. Malone
Directeur exécutif

Agence canadienne du pari mutuel



D. Forsythe
Première vice-présidente
directrice nationale
Syndicat de l'agriculture